



# éduscol

RESSOURCES CASNAV

Fiches repères  
pour l'inclusion des élèves allophones  
nouvellement arrivés en France

---

## Le déroulement de l'accueil dans le second degré : du premier accueil à l'affectation

FICHE n°3

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable de la Direction générale de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

septembre 2014

## Descriptif

---

### Préconisations :

Le schéma proposé est à adapter selon le territoire et l'organisation propre à chaque rectorat par l'intermédiaire des SAIO. Dans les deux phases présentées ci-après, la présence conjointe d'un conseiller d'orientation psychologue et d'un enseignant d'UPE2A permettra une appréciation optimale des aptitudes et des connaissances de l'élève.

### Premier accueil :

Un **premier accueil** avec la famille et le jeune a pour vocation de :

**1) Expliquer le système scolaire ainsi que les différentes structures** correspondant à la tranche d'âge des enfants concernés. On s'appuiera sur les livrets d'accueil bilingues mis en ligne sur le site Eduscol.

**2) Recueillir des informations sur l'élève.** Ces informations peuvent être simplement déclaratives et/ou attestées par les documents relatifs à la scolarité antérieure (bulletins, diplômes, certificats, activités extra-scolaires auxquelles l'élève a participé). Ce recueil des acquis et des potentialités est nécessaire pour proposer une scolarité en adéquation avec les besoins réels.

**3) Informer brièvement sur les différentes étapes avant la scolarisation effective dans un établissement scolaire :**

- **Les tests de positionnement** : on expliquera en quoi les tests de positionnement peuvent s'avérer utiles pour aider les équipes de professeurs à engager rapidement la personnalisation du parcours de l'élève. La nature et la visée de ces tests seront présentées à l'élève et à la famille lors de l'entretien.
- **L'affectation** décidée par les services départementaux et notifiée aux familles et aux établissements.
- **L'inscription dans l'établissement scolaire** à réaliser par la famille dès réception de la notification d'affectation.
- **L'inclusion de l'élève** : on s'assurera que la famille et le jeune comprennent bien que ce dernier sera inscrit dans une classe ordinaire tout en bénéficiant, si nécessaire, d'un dispositif particulier.
- **Faire le point sur la scolarisation des autres enfants de la fratrie.**
- **Orienter la famille vers des interlocuteurs compétents** lorsque des besoins se font sentir lors de l'entretien : services médico-sociaux, associations, etc.

À la fin de ce premier entretien, un document est remis et précise la date à laquelle la famille a été reçue en cellule d'accueil, ainsi que les éventuels autres rendez-vous. Ce document d'information mentionne en toutes lettres les coordonnées qui peuvent s'avérer utiles (DSDEN, CIO, associations partenaires, etc.). **Ce document est en effet indispensable aux familles pour justifier des démarches entreprises pour la scolarisation de leur(s) enfant(s)** et doit être renseigné le plus précisément possible.

## Positionnement :

Selon les possibilités offertes par chaque territoire (contexte local, distance par rapport à la cellule d'accueil, disponibilité des personnels, etc.), il serait souhaitable que **les tests de positionnement fassent l'objet d'un deuxième temps d'accueil** relativement proche du premier de façon à ne pas retarder la scolarisation effective de l'élève. La famille et l'élève auront été prévenus en amont des objectifs et des contenus de ces tests. La conception du test est laissée à la libre appréciation de chaque académie avec l'aide des CASNAV, mais les principes suivants aideront à garantir l'équité de traitement des EANA sur l'ensemble du territoire :

- en langue française : on veillera à évaluer le plus précisément possible les compétences de compréhension et de production, écrite et orale, des élèves francophones ou ayant commencé l'apprentissage du français.
- en mathématiques : dans la mesure du possible, un test de difficulté progressive permettra de mieux évaluer les connaissances de chaque élève. La pertinence d'un test rédigé en français ou dans la langue de scolarisation semble un facteur à prendre en compte.
- en langue maternelle et/ou de scolarisation antérieure : la lecture et l'écriture d'un texte court permettront d'apprécier d'éventuelles difficultés dans ce domaine de compétences.

Les différents tests doivent mettre en valeur les acquis des élèves plutôt que pointer leurs manques et leurs insuffisances. En effet, ils seront des points d'appui pour les équipes enseignantes qui pourront mieux **mettre en place l'individualisation des parcours dès l'arrivée de l'élève**.

Depuis leur création, les CASNAV ont produit de nombreux outils : dossier administratif servant au premier entretien, modalités et conseils de passation des tests de positionnement, fiches de liaison.

## Transmission des informations par la cellule d'accueil :

Les personnels ayant participé à l'accueil des élèves et de leurs familles émettent un avis qui est transmis aux services chargés de l'affectation des élèves dans les DSDEN. Ils transmettent également aux établissements d'affectation tous les résultats des tests afin d'aider les équipes enseignantes dès l'inscription de l'élève. Une fiche de liaison faisant la synthèse du parcours antérieur de l'élève et du bilan de compétences doit être renseignée de façon très précise et transmise à l'établissement d'accueil aux équipes enseignantes. **Cette fiche doit impérativement être transmise avant l'accueil de l'élève dans l'établissement** ; en effet, elle est nécessaire aux équipes enseignantes et éducatives pour pouvoir inscrire l'élève dans la classe qui correspondrait le mieux aux acquis antérieurs.

**La scolarisation rapide et efficace des élèves doit être évidemment au cœur de cette organisation technique.**

## Ressources

---

### Sitographie :

**Livret d'accueil bilingue sur le site Eduscol** : ce livret présente le système éducatif français, de l'école maternelle au lycée. Il est disponible en six langues : anglais, arabe, chinois, romani, tamoul et turc.

<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana-et-efiv.html>

### Tests pour évaluer les compétences en lecture dans la langue de première scolarisation :

- *Passerelles BIS* (complément de la publication *Passerelles en quinze langues : évaluation-lecture en langue d'origine, cycles II et III*)

Ce complément propose quatorze langues supplémentaires téléchargeables sur le site du CANOPÉ : albanais, arménien, bosniaque, bulgare, créole, géorgien, hindi, khmer, mongol, ourdou, slovaque, tagalog, thaï et ukrainien.

[http://www2.cndp.fr/vei/cahiers/passerelles\\_bis/accueil.htm](http://www2.cndp.fr/vei/cahiers/passerelles_bis/accueil.htm)

- *Là où sont nos paires*

Ce test de déchiffrement/lecture a été conçu par l'académie d'Aix-Marseille sous la forme d'un exercice d'appariement image/mot par paire. Il s'adresse à des élèves de CP ou à des élèves plus âgés peu scolarisés antérieurement. Il est disponible en quarante-cinq langues.

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_147202/fr/la-ou-sont-nos-paires](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_147202/fr/la-ou-sont-nos-paires)

### Tests pour évaluer les compétences en mathématiques :

#### *Tests de maths en 30 langues*

Ces tests, conçus par le CANOPÉ d'Aix-Marseille, sont actuellement disponibles en vingt-et-une langues : allemand, anglais, arménien arabe, bulgare, chinois, espagnol, finnois, français, grec, hongrois, italien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, turc, ukrainien, vietnamien. Proposés pour six niveaux (cycle 2, cycle 3, sixième, cinquième, quatrième et troisième), ils sont conformes aux programmes en vigueur.

<http://galileo.crdp-aix-marseille.fr/mathsenaf/>

### Textes officiels :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Circulaire n° 2012-141 du 02 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
- Circulaire n° 2012-143 du 02 octobre 2012 sur l'organisation des CASNAV (BO n° 37 du 11 octobre 2012)